

FORMATION INITIALE DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL - SST

« A l'issue d'une formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s). Il doit être capable également d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation, et des procédures spécifiques de l'entreprise. »

Source : Document de Référence INRS V5.01/2016

- **OBJECTIF DE LA FORMATION :**

Fournir à l'entreprise une équipe efficace de sauveteurs secouristes du travail.

- **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident
- Mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention

- **PUBLIC :** Tout personnel devant exercer la fonction de SST dans son établissement.

- **PREREQUIS :** Aucun

- **DUREE :** 2 jours (14 heures)

- **METHODE PÉDAGOGIQUE**

- Méthode Expositive /Interrogative
- Etudes de cas
- Atelier d'apprentissage des gestes
- Simulations
- Cours essentiellement pratique conforme au programme de l'INRS

- **INTERVENANT :**

- Formateur SST Habilité par l'INRS

- **MODALITÉ D'EVALUATION DES ACQUIS**

Conformément au document de référence SST INRS, deux épreuves certificatives sont proposées en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence.

- **VALIDITÉ :**

Un certificat de SST est délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux épreuves certificatives des compétences SST, pour une durée de 24 mois

MAC - Maintien Actualisation des compétences : Obligatoire pour conserver son certificat.
(1 jour tous les deux ans maximum)

PROGRAMME DE FORMATION SST

1. Le Sauvetage Secourisme du Travail
Se situer en tant que sauveteur-secouriste du travail dans son entreprise.
2. Accident du travail - Maladie professionnels
3. La prévention des risques professionnels
4. Rôle du SST : Prévention - Secourisme
5. La conduite à tenir en cas d'accident : Protéger, Examiner, Alerter ou faire alerter, Secourir.

Secourir en effectuant l'action appropriée à l'état de la victime :

- La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint d'un malaise
 - La victime se plaint de brûlures
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas mais elle respire
 - La victime ne répond pas et ne respire pas (massage cardiaque, défibrillation)
6. Exercices pratiques appropriées aux différentes situations rencontrées.
 7. Contrôle en continu lors des mises en situations